

## **Interpellation d'Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Échevins concernant « le bilan des chèques sports » au Conseil communal du 11 décembre 2019.**

Monsieur l'Echevin

Dans la note de politique générale 2018 -2024 , le Collège s'engage à couvrir les frais d'inscription dans les clubs sportifs mis en place sous la précédente législature, « à travers le chèque sport », afin de permettre l'accès à prix réduit au sport pour tous les jeunes de 4 à 18 ans. D'abord fixé à 100 €, son montant s'élève à 250 € depuis 2015.

La commune se félicite du succès de l'initiative, annonçant avoir délivré près de 2200 chèques pour un montant de près de 400 000 € sur ces six dernières années. En constante augmentation, le nombre d'inscrits a plus que doublé depuis la création des chèques, touchant aujourd'hui près de 550 enfants par an.

La participation féminine a vu son nombre plus que tripler, atteignant aujourd'hui les 123 inscriptions. Les jeunes filles privilégient davantage la natation, le taekwondo et les activités multisports du Winner's. Chez les garçons, c'est le football qui arrive en tête des préférences, suivi par les sports de combat et la natation.

Selon un article de presse paru le 5 février dernier sur la dhnet.be , vous annoncez : *« Fort de notre bilan, le collège envisage dès 2019 une augmentation de 20 % du budget de 100 à 120.000 € pour rencontrer les nombreuses demandes émanant des familles ».*

Au vu de ces constats, je souhaiterais dès lors savoir :

- Quel bilan tirez-vous cette année de l'utilisation des chèques-sports ? Et quel avenir envisagez-vous pour les prochaines années ?
- Combien de chèques sports ont-ils été affectés aux familles tennodoises en 2019? Possédez-vous des données genrées au niveau des jeunes (filles-garçons) ?
- Combien de ces chèques sports ont-ils effectivement été utilisés au niveau des clubs sportifs et pour quel type de pratiques sportives ?

Je vous remercie pour vos réponses.

## **Interpellation d'Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Échevins concernant « le bilan des primes à la relance économique » au Conseil communal du 11 décembre 2019**

Monsieur l'Echevin

En 2018, ce sont 32 commerçants tennoodois qui ont pu bénéficier de la prime communale de 2.000 euros octroyée par la commune s'ils avaient eu à subir un manque à gagner à cause de travaux de voirie perturbants.

Une décision votée au conseil communal de mars 2018 et qui se veut d'application pour les années suivantes. « La prime forfaitaire à la relance et au soutien économique se compose annuellement et par chantier lié à des travaux d'utilité publique d'un montant forfaitaire unique de 2.000 euros par bénéficiaire et par an ».

Le règlement communal précise encore que « la prime s'applique pour des travaux ayant nécessité la fermeture des voiries aux véhicules à moteur pendant plus de 60 jours ouvrables ». Une prime qui est d'ailleurs d'application tant pour les chantiers sur des voiries régionales que communales.

Permettez-moi dès lors de vous poser les questions suivantes :

- Quel bilan tirez-vous des initiatives prises au cours de cette année 2019?
- Quels sont les dossiers qui ont été traités cette année ? Qui a été impacté et sur quelle zone précisément ?

## **Critères écologiques dans leurs marchés publics ; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.**

Bruxelles Environnement aide les communes à insérer des critères écologiques dans leurs marchés publics.

Le département consommation durable et éco-comportement (de Bruxelles Environnement) met un Helpdesk gratuit, pour toutes les questions d'ordre juridique et pratique concernant l'insertion des critères écologiques dans les marchés publics. Un spécialiste en matière de marchés publics durables peut relire les cahiers des charges, des communes, pour vérifier les critères écologiques ou les clauses environnementales.

Des formations spécifiques sont proposées tout au long de l'année aux agents des services publics sur divers sujets, le 18/11/19 sur les produits d'entretien et de nettoyage, le 04/02/2020 une formation générale théorique aux marchés publics durables ou encore le 21/04/2020 sur les critères environnementaux dans les marchés de catering. Enfin, Bruxelles Environnement met à disposition des pouvoirs publics bruxellois une centrale d'achat qui permet de bénéficier d'une offre en fournitures de bureau écologiques à des prix préférentiels. Pour adhérer à cette centrale, il suffit de faire la demande et une charte d'adhésion est remise pour finaliser l'inscription. Ensuite, la commune est mise en contact direct avec les fournisseurs pour l'achat des produits.

On doit constater que la région, au travers son administration fournit de nombreux services pour permettre de verduriser l'achat du consommable, et ainsi protéger l'environnement, mais aussi les travailleurs et travailleuses.

Je souhaiterais savoir :

Si la commune de Saint-Josse insère des critères écologiques dans leurs marchés publics ?

Si la commune de Saint-Josse insère des critères écologiques dans leurs marchés publics pour le catering ?

Si la commune de Saint-Josse insère des critères écologiques dans leurs marchés publics les produits d'entretien et de nettoyage ?

Si la commune à fait appel à un spécialiste en matière de marchés publics de Bruxelles Environnement et au Helpdesk ? Si vous avez adhéré à la centrale d'achat de Bruxelles Environnement ?

**Motion "cordon sanitaire" anti extrême droite ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.**

"La lutte contre l'extrême-droite ne peut souffrir d'exception. L'extrême-droite ronge l'Europe et gagne du terrain, en ce compris « chez nous », c'est par ses propos que Monsieur Ahmed Laaouej rappelait qu'il ne fallait jamais collaborer de quelques manières avec les partis d'extrême droite.

Le groupe ECOLO-Groen souhaite que le principe de cordon sanitaire soit rappelé par une motion communal.

Le cordon sanitaire vise à isoler l'extrême droite dans la vie politique. Le principe de base de cette motion serait un engagement à ne pas soutenir, d'une façon ou d'une autre, les propositions politiques émises par l'extrême droite. Cette motion s'inspirera de la « charte de la démocratie » de 1993 qui a été négocié entre les partis politiques démocratiques francophones (Écolo, FDF, PRL, PS et PSC). Cette charte établit un code de bonne conduite des mandataires politiques et demande la promotion de toutes les initiatives législatives visant à développer la tolérance et à refuser les discriminations.

Le Groupe Ecolo-Groen propose donc la mise sur pied d'un groupe de travail pour élaborer cette motion.

Je souhaiterais savoir si le collège soutien cette initiative ?